

EXTRAIT DU REGISTRE  
DES  
**DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

SEANCE DU 2 MARS 2015

URBANISME ET ESTHÉTIQUE URBAINE

**27 / 27 - PLAN LOCAL D'URBANISME - APPROBATION DE LA CINQUIÈME MODIFICATION DU PLU**

**L'an deux mille quinze le deux mars**

Le conseil municipal s'est réuni, en séance publique, dans le lieu habituel de ses séances, sur convocation de M. Le Maire en date du 24 février 2015,

Président : Stéphanie GUIRAUD-CHAUMEIL     Secrétaire : Muriel ROQUES ETIENNE

Membres présents:

Stéphanie GUIRAUD-CHAUMEIL, Michel FRANQUES, Muriel ROQUES ETIENNE, Gisèle DEDIEU, Naïma MARENGO, Sylvie BASCOUL-VIALARD, Jean-Michel BOUAT, Geneviève PEREZ, Patrick BETEILLE, Enrico SPATARO, Bruno CRUSEL, Laurence PUJOL, Louis BARRET, Zina KORICHI-CHASSAIN, Claude LECOMTE, Bruno LAILHEUGUE, Stephen JACKSON, Marie-Louise AT, Michèle BARRAU-SARTRES, France GERBAL-MEDALLE, Odile LACAZE, Jean ESQUERRE, Anne-Marie LUGAN, Daniel GAUDEFROY, Zohra BENTAIBA, Jean-Luc DARGEIN-VIDAL, Anne-Marie NIETO, Pierre-Marie SENES, Farah KHELOUFI, Geneviève MARTY, Elodie NADJAR, Catherine BIAU, Fabien LACOSTE, Christophe RAMOND, Roland FOISSAC, Dominique MAS, Pascal PRAGNERE, Frédéric CABROLIER, Glawdys RAMADJI, Julien BACOU

Membres excusés :

Philippe BONNECARRERE donne pouvoir à Stéphanie GUIRAUD-CHAUMEIL  
Jean-Christophe DELAUNAY donne pouvoir à Michel FRANQUES  
Patrice BEDIER donne pouvoir à Catherine BIAU

référence(s) :

Commission environnement - mobilité du 18 février 2015

**Service pilote : Urbanisme et aménagement**

Autres services concernés :

Direction générale des services

Droit des sols

Action foncière

Domaine public autorisations d'occupations temporaires

Environnement (logistique)

Régie voirie - logistique

Elu(s) référent(s) : Muriel Roques Etienne

**Muriel ROQUES ETIENNE, rapporteur,**

Le 12 mai 2003, le Conseil Municipal d'Albi approuvait le Plan Local d'Urbanisme (P.L.U.) de la commune d'Albi, qui s'est substitué au Plan d'Occupation des Sols (P.O.S.) instauré dans les années 1980.

Ce document de planification urbaine fixe les orientations qui dessinent l'avenir d'Albi et détermine les règles d'urbanisme qui encadrent son développement.

Depuis son application, le PLU a fait l'objet de deux mises à jour, cinq révisions simplifiées pour des projets à caractère d'intérêt général, 4 modifications, une mise en compatibilité et 3 modifications simplifiées; toutes ces procédures ont été engagées dans le respect du code de l'urbanisme.

La 5ème modification du PLU a pour objectifs :

- de préciser, adapter ou compléter certaines dispositions du règlement et de ses documents graphiques (suppression des COS, stationnement, élargissement de la zone Ne, transformation de la zone AUe de Rudel Ouest en AU) ;
- de modifier ou de supprimer des emplacements réservés ;
- de réajuster les principes de la desserte en voirie et en espaces verts de 3 orientations d'aménagement et de programmation de Cantepau, de la Bane et de Mazars pour tenir compte du contexte foncier, des possibilités de densité urbaine et emprises de voie.

Conformément aux dispositions de l'article L.123-13 du Code de l'Urbanisme, le projet de modification du P.L.U. a été notifié à Mme la Préfète du Tarn, à M. le Président du Conseil Général du Tarn, à M. le Président du Conseil Régional de Midi Pyrénées, à M. le Président de la Communauté d'Agglomération de l'Albigeois , à M. le Président du Syndicat Mixte pour le S.C.O.T. du Grand Albigeois, à M. le Président de la Chambre de Commerce et d'Industrie du Tarn, à M. le Président de la Chambre de Métiers et de l'Artisanat du Tarn et à M. le Président de la Chambre d'Agriculture du Tarn.

Ces personnes publiques associées n'ont pas formulé d'observation.

Ce projet de modification a été soumis à enquête publique du lundi 8 décembre 2014 au vendredi 9 janvier 2015 inclus à l'Hôtel de Ville d'Albi.

Le commissaire enquêteur, M Christian Nival, a tenu quatre permanences : le lundi 08 décembre 2014 de 9 h à 12 h, le samedi 20 décembre 2014 de 9 h à 12 h, le lundi 29 décembre 2014 de 14h 00 à 17h00, et le vendredi 09 janvier 2015 de 14 h00 à 17h00.

Un registre d'observations, coté et paraphé, ainsi que le dossier de modification a été mis à la disposition du public désirant le consulter. Le registre d'enquête compte 3 observations : 2 formulées sur le registre et 1 par courrier séparé qui a été annexée. 12 observations orales ont également été répertoriées par le commissaire enquêteur.

En application de l'article R 123-18 du Code de l'Environnement, le Commissaire enquêteur a procédé à la notification à la commune des observations recueillies au cours de l'enquête publique dans les 15 jours qui ont suivi la clôture de l'enquête publique.

Ce document de synthèse a été remis à la ville le 13 janvier 2015.

Le mémoire en réponse de la ville du 22 janvier 2015 a été joint au rapport du commissaire enquêteur réceptionné par la Ville d'Albi le 29 janvier 2015 assorti de ses conclusions.

Le rapport du commissaire enquêteur indique que le dossier présenté se révèle « *clair et précis, et comporte les informations nécessaires pour permettre au public qui le souhaitait d'être convenablement renseigné sur les différents aspects de cette 5ème modification du PLU* » et conforme aux dispositions de la législation en vigueur. La présentation avec différenciation de couleur dans le règlement montrant ce qui est modifié, ainsi que les schémas de type avant-après dans le rapport de présentation, ont facilité la compréhension du dossier.

Celui-ci a formulé un avis favorable au projet de cinquième modification du P.L.U. sans réserve.

Un exemplaire intégral du projet de P.L.U. modifié a été transmis à chacun des groupes du conseil municipal. Ces mêmes documents ont été tenus à votre disposition au secrétariat général, comme mentionné dans la convocation qui vous a été adressée pour la présente séance du conseil municipal.

Sur la base de ce qui précède, je vous propose d'approuver la 5ème modification du Plan Local d'Urbanisme.

## **LE CONSEIL MUNICIPAL,**

VU le code général des collectivités territoriales,

VU le code de l'urbanisme et notamment son article L.123-13,

VU le Plan Local d'Urbanisme (P.L.U.) d'ALBI , approuvé par délibération du conseil municipal du 13 mai 2003, modifié par délibérations du conseil municipal des 17 décembre 2007, 9 février 2009, 26 mai 2010, 20 décembre 2010, 9 septembre 2013, 16 décembre 2013 et 30 juin 2014, mis en compatibilité le 13 septembre 2010 avec déclaration de projet, mis en révisions simplifiées par délibérations des 27 juin 2005, 5 octobre 2009, 22 mars 2010, 13 septembre 2010 et 3 octobre 2011,

VU la délibération du 29 septembre 2014 sur la mise en modification du PLU,

VU l'ordonnance du président du Tribunal Administratif de Toulouse en date du 3 novembre 2014, désignant M Christian Nival en qualité de commissaire-enquêteur,

VU l'arrêté municipal du 14 novembre 2014 organisant l'enquête publique,

VU les observations du public exprimées au cours de l'enquête publique qui s'est déroulée en mairie du lundi 8 décembre 2014 au vendredi 9 janvier 2015 inclus,

VU le rapport et les conclusions favorables du commissaire-enquêteur remis au Maire d'Albi le 29 janvier 2015

ENTENDU le présent exposé,

APRES EN AVOIR DELIBERE,

**APPROUVE**

la cinquième modification du Plan Local d'Urbanisme contenue dans le dossier annexé à la présente.

**DIT QUE**

la présente délibération fera l'objet d'un affichage en mairie durant un mois et d'une mention dans un journal diffusé dans le département conformément aux articles R123-24 et R123-25 du Code de l'urbanisme.

**DIT QUE**

la présente délibération sera publiée au recueil des actes administratifs des collectivités territoriales mentionné à l'article R2210.10 du Code général des collectivités territoriales.

**DIT QUE**

la présente délibération, accompagnée du dossier de modification du P.L.U., sera transmise au Préfet.

**DIT QUE**

le dossier de modification du P.L.U. approuvé est tenu à la disposition du public à la mairie aux jours et heures habituels d'ouverture ainsi qu'à la préfecture du Tarn.

**DIT QUE**

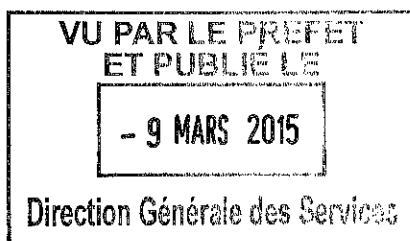
la présente délibération sera exécutoire à compter de la transmission au Préfet et de l'accomplissement des mesures de publicité.

**Nombre de votants : 43**

**Pour : 35** (les groupes Majoritaire et "Albi Bleu Marine - FN")

**Contre : 8** (le groupe "Socialiste et Citoyen" et la liste "Ensemble, changeons Albi avec la Gauche et les Ecologistes")

**Question adoptée**



Pour extrait conforme,  
Pour le maire,  
Jean-Pierre Hourcade  
Directeur général des services

A handwritten signature in black ink, appearing to be "J.P. Hourcade", written over a horizontal line.